

Séance du 12 février 2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

**Date de convocation**

05/02/2026

**Date d'affichage**

05/02/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Etaient présents :**

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

**Procuration(s) :**

M. ROUSSEAU Thierry donne pouvoir à Mme BERATTO Eve  
M. VENEAU Antoine donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme OUVRART Sandrine, M. ROUSSEAU Thierry, M. VENEAU Antoine

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2026-09****Objet : Divers devis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux d'aménagement sécurité, il est nécessaire de procéder à de la signalisation horizontale.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SARL SIGNAL TP 79 pour un montant de :

- Montant HT : 8 730,88 €
- TVA : 1 746,18 €
- Montant TTC : 10 477,06 €

Après analyse de l'offre, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce devis avec toutes les options, Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026, article 615231.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'accepter le devis de l'entreprise SARL SIGNAL TP 79 pour un montant TTC de 10 477,06 €.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026, article 615231.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



La Secrétaire de séance,  
Mme PAQUET Stéphanie

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 Février 2026

Le Maire,

Jean-François SALANON

